Publié le 17 avril 2020

Covid-19 – La filière touristique ne veut pas rater la sortie du confinement

Le 14 avril dernier, les représentants des métiers de la filière du tourisme et des parlementaires ont été réunis par le secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Lemoyne. Dans la continuité du discours du Président de la République, le secrétaire d'Etat souhaite qu'un plan de soutien du secteur du tourisme, de l'évènementiel, de la culture et de l'hôtellerie voit le jour rapidement.

Les secteurs du tourisme, de la culture et des loisirs ont clairement été identifiés comme des secteurs devant être accompagnés plus fortement, notamment du fait du prolongement de la fermeture de ces lieux accueillant du public jusqu'à la mi-juillet.

Dans ce contexte, Jean-Baptiste Lemoyne souhaite qu'un plan de soutien du secteur du tourisme, de l'évènementiel, de la culture et de l'hôtellerie voit le jour ces prochaines semaines.

Le gouvernement souhaite également commencer à bâtir un plan de relance pour le secteur en misant notamment sur l'offre. Des investissements seront nécessaires, notamment dans l'application de règles sanitaires pour les salariés et les consommateurs.

Vers la création d'un fonds d'investissement pour les entreprises fragiles ?

Jean-Baptiste Lemoyne a annoncé à cette occasion la tenue d'une séance du Comité de la filière tourisme le 28 avril et d'un Conseil interministériel du tourisme courant mai afin d'évaluer les mesures indispensables pour faciliter la reprise dans le secteur. A l'étude, la mise en place d'un fonds d'investissement pour aider les entreprises dont les fonds propres sont fragilisés. Des financements seront également fléchés sur le tourisme durable.

Selon la BPI, la volumétrie des aides et des préaccords de dossiers de financement dans le domaine

du tourisme est en augmentation. Les 24 000 dossiers traités dans le secteur du tourisme ont amené la BPI à garantir 1,26 Md €. Le montant moyen de financement des dossiers dans le secteur du tourisme s'élève à 94000 €.

Quatre régions concentrent pour le moment 60 % des dossiers de PGE : Ile-de-France 350 M€, PACA 151 M€, Nouvelle Aquitaine 147 M € et Aura 137 M€.

Taux d'acceptation de la BPI de 50 %

La BPI constate une accélération des demandes et le phénomène devrait se poursuivre dans les prochaines semaines. Les cas de dossiers refusés par la BPI ou les banques sont orientés vers la Médiation du crédit. En effet, le taux d'acceptation de la BPI à ce jour est de 50 %.

En complément, la Banque des territoires travaille au plan de relance et souhaite donner au secteur du tourisme la capacité de réinvestir. Des mesures complémentaires vont être mises en place prochainement avec la BPI.

Les professionnels font part de leur inquiétude pour la saison estivale qui risque d'être perdue avec un redémarrage à partir de la mi-juillet et dans un contexte de reprise progressive. A noter qu'en période normale, les mois de juillet et août représentent en matière de recettes 41 milliards d'euros pour le tourisme domestique.

Dans l'attente, les recettes sont à zéro, les salariés au chômage partiel. Les professionnels font également part de difficultés rencontrées sur le terrain quant à la mise en place des mesures d'accompagnement du gouvernement. Ainsi, malgré le PGE, des banques refusent d'accompagner certaines entreprises, les taux d'intérêts et frais augmentent, la trésorerie commence à manquer et met en grande difficulté les entreprises.

La question des mesures sanitaires à appliquer et des investissements nécessaires pour accueillir au mieux les touristes lors de la reprise doit être anticipée. Jean Castex est chargé de réfléchir à l'après-coronavirus et coordonne ces sujets. Il est en lien avec les services de Jean-Baptiste Lemoyne qui relaieront les propositions et mesures que comptent mettre en place les professionnels sur le terrain.